

Comment soutenir Centrale Marseille en versant votre taxe d'apprentissage ?

Vous pouvez désormais **soutenir directement Centrale Marseille par le versement de la contribution libre (13%) de votre Taxe d'Apprentissage.**

TPE-PME, TPI-PMI ou Grand Groupe, votre soutien est décisif pour notre école et son développement. Nous avons plus que jamais **besoin de Vous** !

Nous avons bâti une maquette pédagogique innovante résolument axée sur l'Alternance et une démarche inclusive de Responsabilité Sociale et Environnementale afin de développer une formation d'ingénieur de qualité à l'écoute de vos besoins.

Pour nous soutenir :

1. Enregistrez votre promesse de versement sur notre plateforme :

<https://centrale-marseille.agires.com/>

Les informations transmises via ce site nous permettront de vous faire parvenir un reçu libératoire à réception de votre versement.

2. Effectuez ensuite votre paiement au plus tard le 31 mai 2022 :

- **Par virement à Centrale Marseille (mode de versement à privilégier)** et en nous **retournant le bordereau de versement** ci-après à taxe-apprentissage@centrale-marseille.fr
- **Par chèque** : à l'ordre de l'agent comptable de Centrale Marseille **accompagné du bordereau de versement** ci-après.

**Bordereau de versement
de la taxe d'apprentissage 2022
Contribution libre 13%**

Votre Entreprise :

Nom :
Adresse :
CP : Ville :
N° de Siret :
Nom et prénom du contact : Téléphone du contact :
Courriel du contact :

Montant de votre versement de taxe d'apprentissage à Centrale Marseille : €

Code UAI : (ex RNE 0133774 G)

Modalités de versement :

- **Par virement (Mode de versement à privilégier) :** en précisant la référence suivante sur votre virement : **CM TA 2022** ainsi que le **nom de votre entreprise** et son **N° SIRET**.

RIB Centrale Marseille :

- IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 0605 324
- BIC : TRPUFRP1

- **Par Chèque :** à l'ordre de l'agent comptable de Centrale Marseille,
à retourner à :
Centrale Marseille, Agence Comptable , 38, rue Frédéric Joliot Curie - 13451 Marseille Cedex

Merci de retourner ce bordereau de versement, quel que soit le mode de versement choisi afin que nous puissions **vous adresser un reçu libératoire dans les meilleurs délais** dès réception de votre versement.

Ce bordereau peut nous être adressé

par mail taxe-apprentissage@centrale-marseille.fr

par voie postale :

Centrale Marseille - Agence comptable 38, rue Frédéric Joliot Curie - 13451 Marseille Cedex

Si vous souhaitez que **votre reçu libératoire soit adressé à une adresse mail spécifique**, nous vous remercions de le préciser ci-après :

Nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien à Centrale Marseille.